

**OBJET : Mise en œuvre de l'ADS-B Tier2 dans les espaces aériens de la Réunion**

---

**1- Introduction :**

L'ADS-B a été déployé à la Réunion entre 2009 et 2013.

L'infrastructure existante se compose donc de 4 sites déportés consacrés à la réception des données ADS-B, à leur datation et à leur transmission vers l'écran de visualisation de la vigie de Roland Garros.

Ces 4 antennes permettent une couverture totale de la TMA.

Ce dispositif de surveillance du SNA-OI à la Réunion permet d'assurer un service Tier3, lequel consiste à observer la position ADS-B de l'aéronef sur l'écran de contrôle dans le cadre des services d'information de vol et d'alerte. Les séparations entre aéronefs en régime de vol IFR restent basées sur 1 contrôle aux procédures.

**2- Mise en œuvre :**

A la date du 21 avril 2026, le dispositif de surveillance migre vers un service ADS-B Tier2, lequel permet, en plus du service ADS-B Tier3, de constater l'établissement des séparations longitudinales, verticales ou latérales entre les aéronefs en régime de vol IFR sans report de position voix pour les aéronefs éligibles\*.

**Les séparations entre aéronefs en régime de vol IFR restent basées sur le contrôle aux procédures.**

L'organisme de contrôle de la Réunion (FMEE) est susceptible de demander aux usagers éligibles\* des comptes rendus de position spécifiques, des indications de distance à des points stratégiques de l'espace aérien ainsi que l'utilisation des diverses fonctionnalités de l'émetteur ADS-B.

**3- Informations complémentaires :**

Pour toute question relative à l'utilisation de l'ADS-B dans le domaine ATS ou à tout autre point, le service suivant peut être contacté :

Service de la Navigation Aérienne de l'Océan Indien  
Division Exploitation  
Aéroport St Denis Gillot  
97438 Sainte Marie  
Mail : [sna-oi-de-contrôle@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sna-oi-de-contrôle@aviation-civile.gouv.fr)

\* : Un aéronef est éligible au service ADS-B Tier2 et visualisé en conséquence sur l'écran en vigie lorsque le SNA-OI l'a validé comme tel notamment en fonction des informations de certification ADS-B dont il a connaissance.